

2 ans de garantie : réparation à domicile

Cet appareil a une garantie de 2 ans ELECTROLUX et sera réparé à domicile pendant la période de garantie.

Le service après-vente se tient également à votre disposition après la période de garantie.

Contactez Electrolux , service après-vente pour un rendez-vous.

repairs.Belgium@electrolux.be

Données à fournir pour toute demande :

- numéro de type de l'appareil
- numéro de série de l'appareil
- données revendeur
- données utilisateur
- date d'achat
- facture
- description précise de la défaillance